

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°38 le décret du 18 mai 1921 qui modifie le tarif des retenues journalières mg op applicables aux hommes de troupe de la gendarmerie coloniale.

n°38 le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juin 1921

Numéro JO
n° 295 du 30/06/1921

Date du numéro
30 juin 1921

VISAS

Le Président de la République française, Vu M le décret du 19 octobre 1911 sur la solde et les accessoires de solde des militaires de la gendarmerie coloniale

Vules divers décrets complétant où modifiant le précédent et notamment le décret du 23 décembre 1919

Vule décret du 21 octobre 1920 attribuant une indemnité pour charges militaires au personnel de la gendarmerie coloniale
Sur le rapport du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le tarif n° 2 annexé au décret du 19 octobre 1911 est annulé et remplacé par le suivant : nement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie,

A.Lauretle secretaire general du gouvernementE.Lippmannle chef de service judiciaire.de cerlle.